



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mamoudzou, le 19 septembre 2017

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

DGA Pôle Gestion des Ressources

8 rue de l'hôpital – BP 101

Communiqué de presse dans le cadre du conflit social en cours au Conseil Départemental

Après 3 jours d'intenses négociations entamées pour sortir le Conseil départemental de la grève déclenchée par l'intersyndical depuis le 11 septembre 2017, le Président du Conseil départemental regrette l'intransigeance des syndicats au sujet du régime indemnitaire. Pour information, la revendication porte sur une réévaluation de ce dernier, à 2 points pour l'ensemble des agents. Celle-ci fait suite à la révision du régime indemnitaire en juillet 2017 sur la paie de 536 agents suite à une observation de non-respect de la délibération du 15 juillet 2009. Outre le fait qu'il s'agit pour le Conseil départemental de réparer une injustice au regard des autres agents non bénéficiaires de ce traitement de faveur, cette révision avait aussi pour objectif de nous conformer au droit existant sans lequel l'exécutif et la payeur départementale risquaient de voir leur responsabilité personnelle engagée.

Le Président du Conseil départemental rappelle les nombreuses mesures prises pour l'amélioration des conditions des agents, malgré une situation financière fragile et contrainte.

On peut citer:

- la revalorisation en janvier 2017, de l'indexation sur les salaires des agents à 40% , soit une charge supplémentaires sur la masse salariale de 8 millions d'euros ;
- la mise en place depuis mai 2017, des chèques déjeuners pour l'ensemble du personnel du Conseil départemental, pour un coût estimé en 2017, de 4,6 millions

d'euros ;

- l'adoption en assemblée plénière d'un plan triennal de formation, 2017/ 2019, pour un coût annuel estimé à 3 millions d'euros ;
- ou encore, le projet à l'étude de la mise en place d'une mutuelle pour les agents en 2018.

Ces mesures n'auront jamais été possibles si l'exécutif du Conseil départemental n'était pas ouvert au dialogue social pour faire de notre institution un lieu où il fait bon de travailler.

Dans la même lignée, le Président du Conseil départemental fait observer avoir régularisé la situation administrative de 189 agents, en attente de nomination au grade supérieur depuis 2012, l'avancement à l'échelon supérieur de 571 agents, et la réévaluation du régime indemnitaire de 81 agents qui étaient en dessous de leurs droits au regard de la délibération suscitée.

Le point de blocage dans ces négociations porte sur une réévaluation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents à 2 points, pour un coût de 3,5 millions d'euros. Il s'agit d'une mesure non tenable par rapport à l'évolution de la masse salariale entre 2016 et 2017. On est passé d'une masse salariale sur cette période de 115 millions d'euros à 132 millions d'euros.

Cette hausse exponentielle de la masse salariale trouve aussi son origine dans les mesures d'intégration ouvertes depuis 2013 par la loi Sauvadet et qui se terminent en 2018, améliorant ainsi la situation des agents jusqu'ici contractuels.

Aussi, concernant le sujet de la reconnaissance des anciennetés de services, sujet totalement légitime et essentiel pour la retraite des agents, le Président du Conseil départemental, réaffirme, sa volonté d'agir vigoureusement auprès du Gouvernement, de concert avec nos parlementaires afin qu'une issue favorable soit trouvée rapidement pour l'ensemble des fonctionnaires de Mayotte.

Enfin, le Président du Conseil départemental appelle solennellement, à la fin de ce mouvement de grève dont les revendications principales sont déjà, pour leur grande majorité, prises en compte par la collectivité et en voie de réalisation. Il demande aux syndicats de faire preuve de civisme et à poursuivre les discussions au sein des instances de dialogue interne pour avancer efficacement sur l'ensemble des sujets qui leurs sont chers. Il rajoute pour finir, qu'il y a aujourd'hui, un équilibre à trouver entre amélioration des conditions des agents et maîtrise de la masse salariale du Département qui doit maintenant tendre à la stabilisation et ce, pour être au rendez-vous des attentes aussi nombreuses et légitimes des mahorais à notre égard.

Le Président du Conseil départemental

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI